



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4307**

commune (s) : Lyon 5<sup>e</sup>

objet : Rives de Saône - Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Travaux lot n° 3 : revêtements de sols et bassins en pierre naturelle - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 juin 2013****Décision n° B-2013-4307**

commune (s) : Lyon 5<sup>e</sup>

objet : **Rives de Saône - Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Travaux lot n° 3 : revêtements de sols et bassins en pierre naturelle - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 31 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-3149 du 26 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de travaux pour l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Le marché, lot n° 3 : revêtements de sols et bassins en pierre naturelle, a été notifié sous le numéro 2012-439 le 14 mai 2012 au groupement d'entreprises Maïa Sonnier/De Filippis/EBM, pour un montant de 1 189 432,50 € HT, soit 1 422 561,27 € TTC.

Dans le cadre du marché précédemment cité, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires suivantes relatives à :

- des demandes des services des architectes des Bâtiments de France. Les demandes supplémentaires portent sur des changements de matériaux pour une meilleure harmonisation avec l'architecture de la façade du Palais de Justice,
- des aléas géotechniques lors de la réalisation des réseaux dus à l'encombrement des sous-sols (anciennes fondations, massif d'escalier monumental, etc.) et qui nécessitent la modification des systèmes de construction de plusieurs ouvrages,
- des aléas archéologiques lors de la réalisation de terrassement (anciens sous-sols sur lesquels ont été construits le Palais de Justice) et qui nécessitent la mise en sécurité des lieux, la démolition avec des moyens appropriés de maçonneries spécifiques, et le remblaiement de la zone concernée.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 126 506,31 € HT, soit 151 302,14 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 315 939,81 € HT, soit 1 573 863,41 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 10,64 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 31 mai 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché pour le lot n° 3 conclu avec le groupement d'entreprises Maia Sonnier/De Filippis/EBM pour l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Cet avenant d'un montant de 126 506,81 € HT, soit 151 302,14 € TTC, porte le montant total du marché à 1 315 939,31 € HT, soit 1 573 863,41 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée le 10 septembre 2012 sur les opérations :

- n° 0P12O2075 pour la somme de 4 916 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- n° 2P12O2075 pour la somme de 194 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.**